



## À propos de la Fédération nationale des conseils scolaires francophones :

La Fédération nationale des conseils scolaires francophones est un organisme sans but lucratif qui représente l'ensemble des **28** conseils scolaires francophones et acadiens au Canada en contexte minoritaire. Ceux-ci offrent des services éducatifs en français à **160 000** élèves rassemblés dans près de **630** établissements scolaires.

La FNCSF a pour mission de veiller, en collaboration avec ses partenaires, aux intérêts de son réseau de membres autonomes et des communautés francophones et acadiennes en contexte minoritaire afin que tous contribuent à la vitalité et à la pérennité des écoles de langue française au Canada.



**La FNCSF représente plus de 265 conseillers et commissaires scolaires au Canada provenant des conseils scolaires francophones en contexte minoritaire situés dans 9 provinces et 3 territoires.**

## Voici les **trois priorités** des conseils scolaires francophones et acadiens en contexte minoritaire :

### 1) Programme des langues officielles en éducation (PLOE)

La FNCSF doit être partie prenante non seulement (a) aux consultations et (b) au processus décisionnel entourant le renouvellement du **Protocole d'entente relatif à l'enseignement de la langue de la minorité et à l'enseignement de la langue seconde** (« Protocole »), mais doit également (c) devenir l'une des parties signataires du prochain Protocole.

Depuis 1983, le gouvernement du Canada et le **Conseil des ministres de l'Éducation (Canada)** (« CMEC ») signent un Protocole chaque cinq ans établissant les principaux paramètres de coopération dans le domaine des langues officielles en éducation. Le Protocole constitue un mécanisme important par lequel le gouvernement fédéral contribue aux coûts supplémentaires pour l'enseignement de la langue de la minorité et l'enseignement de la langue seconde. En vertu du Protocole, chaque province et territoire négocie une entente bilatérale de partage des coûts avec le gouvernement fédéral adaptée aux priorités identifiées par les provinces et territoires (et non les conseils scolaires minoritaires).

Malgré la création des conseils scolaires de la minorité et leur droit de gestion et de contrôle exclusif sur tous les aspects de l'éducation qui touchent la langue et la culture, les Protocoles ont malheureusement très peu changé au fil des années. L'heure est à la modernisation pour rendre ces ententes plus efficaces et pour donner effet au principe de subsidiarité.

Les rondes de négociations concernant le prochain Protocole débiteront bientôt. Étant donné qu'une partie importante des fonds fédéraux du Protocole sont prévus pour l'éducation de la langue de la minorité, la FNCSF, en tant que représentante et porte-parole au niveau fédéral des conseils scolaires de langue française dans un contexte minoritaire, doit constituer une des parties à la table de négociation. Le rôle de la FNCSF doit aller au-delà de simplement être une partie consultée. En effet, puisque le Protocole concerne des questions de l'éducation qui touchent la langue et la culture, la participation des conseils scolaires est incontournable sur le plan constitutionnel. Ainsi, la FNCSF devrait signer le prochain Protocole. Également, les conseils scolaires membres de la FNCSF doivent être des parties aux ententes provinciales et territoriales conclues en vertu du Protocole.

Pourquoi est-il important pour la FNCSF d'être activement impliquée avec le Protocole ?

1. Le Protocole d'entente relatif à l'enseignement de la langue de la minorité et à l'enseignement de la langue seconde et ses ententes ont permis que des argentés soient utilisés à des fins autres que prévues depuis les années 1980 ; cela est notamment documenté depuis 1981 dans un rapport « *À la recherche du milliard* » et par la Cour suprême du Yukon en 2011.
2. Il n'existe aucune garantie que les représentants de la minorité contrôleront l'affectation des fonds obtenus en vertu du Protocole.
3. Dans certaines provinces et territoires, les fonds du Protocole financent les coûts essentiels de l'éducation dans la langue de la minorité, plutôt que les coûts supplémentaires, et ce, contrairement à l'objectif du Protocole.

Ce que propose la FNCSF n'est pas révolutionnaire : le ministère du Patrimoine canadien conclut déjà des ententes bilatérales directement avec les communautés d'expression française, notamment dans des domaines de « compétence provinciale » tels la santé, et ce avec succès selon les propres évaluations gouvernementales. Voilà une meilleure pratique qu'il faut appliquer au domaine de l'éducation.

## 2) Des infrastructures scolaires qui répondent aux besoins des communautés francophones et acadiennes

Comme l'a confirmé la Cour suprême du Canada dans l'affaire *Rose-des-Vents* en 2015, les infrastructures des écoles de langue française doivent permettre l'offre d'une éducation au moins équivalente à celle offerte à la majorité dans les écoles avoisinantes. Lorsque les parents sont dissuadés d'inscrire leurs enfants à une école de langue française à cause des infrastructures – par exemple le manque d'espace, l'absence de garderie, de gymnase ou d'auditorium, l'état physique des édifices scolaires de mauvaise qualité comparé aux écoles de langue anglaise, ou que l'édifice scolaire n'est pas bien adapté pour offrir un programme scolaire de qualité en mettant l'accent sur la langue et la culture – on met en péril l'objet de l'article 23 de la *Charte* ainsi que le principe fondamental de la *Loi sur les langues officielles* de favoriser l'épanouissement des deux langues officielles. En effet, la culture francophone est transmise et valorisée dans nos écoles. Les élèves dans nos écoles apprennent et vivent en français, tout en évoluant dans un monde où l'anglais domine.

Au cœur de cette éducation en langue française, on trouve l'école communautaire citoyenne (« ECC »). L'ECC est un partenariat qui vise à redéfinir la relation entre l'école et la communauté pour susciter l'engagement de tous afin d'assurer la vitalité et la pérennité des communautés francophones et acadiennes. L'ECC de langue française est un lieu d'apprentissage, de socialisation et de construction identitaire, en osmose avec la communauté qu'elle dessert.

Pour assurer le succès de la livraison de l'éducation en langue française, celle-ci doit pouvoir s'appuyer sur des infrastructures de qualité qui permettent le développement culturel tant chez les élèves que chez les membres de la communauté. Selon la FNCSF, le gouvernement fédéral a un rôle de premier plan à jouer afin d'appuyer le développement d'infrastructures favorisant l'épanouissement des communautés francophones et acadiennes en contexte minoritaire. À cette fin, le financement fédéral prévu pour les infrastructures sociales devrait constituer une source de fonds pour les infrastructures des écoles de la minorité et des espaces communautaires essentielles à l'ECC.



### 3) Le Leadership jeunesse

Nos écoles sont des pépinières de talents. Les jeunes qui fréquentent nos écoles sont les leaders qui incarnent le visage de la relève francophone. Selon l'esprit de l'École communautaire citoyenne, les jeunes qui fréquentent l'école de langue française sont des partenaires essentiels dans la poursuite de la mission de l'ÉLF. C'est en leur inculquant les notions de responsabilités citoyennes et de leadership participatif qu'ils adopteront au fil de leur scolarisation des comportements positifs envers la langue française, la culture francophone et l'appartenance à leur communauté.

Nous voulons que le leadership des jeunes se développe à la grandeur du pays afin de les motiver à s'investir dans leur développement et celui de leur communauté. Nous voulons qu'ils choisissent de façon éclairée de fréquenter l'école de langue française, qu'ils s'expriment en français avec aisance et confiance, qu'ils soient conscients de leur statut linguistique dans la société canadienne, qu'ils choisissent de poursuivre leurs études au secondaire et au postsecondaire en français, qu'ils fassent une place au français dans toutes les sphères de leur vie, qu'ils se fassent entendre dans leur communauté et qu'ils coproduisent la culture francophone au pays. Voilà autant de manifestations du leadership jeunesse qui sont gage de la pérennité des écoles de langue française et de la vitalité des communautés de langues officielles. Le développement du leadership jeunesse s'inscrit dans les priorités de la FNCSF.

Nous avons besoin de l'appui nécessaire de Patrimoine canadien pour mettre en place toutes les conditions essentielles au développement du leadership de ces jeunes ambassadeurs. Patrimoine canadien doit prioriser cette formation jeunesse en subventionnant des programmes de formation, d'échange et de sensibilisation pancanadien visant à permettre le réseautage entre jeunes et permettant ainsi de contrer l'insécurité linguistique en français et une fidélisation des jeunes et de leurs parents aux écoles de langue française.

#### Les avantages de l'éducation en langue française :

BILINGUISME DURABLE	
RÉUSSITE ET BIEN-ÊTRE	
EMPLOYABILITÉ	
ENVIRONNEMENT CULTUREL ENRICHIS	